

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 février 2006

L'an deux mille six et le treize février à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 février 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Etait absent : M. GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour obtention de la D.G.E. restructuration mairie
- délibération pour création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- délibération donnant l'autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2006
- route de Landiras
- point réaménagement de l'ancien presbytère
- devis tracteur
- contrat avenir
- journée propreté
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

1) approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

M. GUERRERO fait une observation sur le paragraphe 6 : il faut lire Association des Propriétaires Pujolais et non Riverains du Larec.

Le compte rendu de la réunion du 9 janvier 2006 est signé par tous les membres présents.

2) délibération pour l'obtention de la D.G.E. restructuration mairie

Le maire rappelle qu'une demande avait déjà été faite l'an passé mais n'avait pas eu une suite favorable. Il précise que la subvention demandée est plafonnée à 35 % du montant H.T. et que tous ces travaux entrent dans le cadre de la restructuration de la mairie.

artisans	H.T.	T.T.C.
DUBEDAT	2 452.76	2 933.50
PERROY	904.15	1 081.36
NADEAU *	8 806.00	10 531.97
DAUBA	1 896.31	2 267.99
total	14 059.22	16 814.82

* Le devis de M. NADEAU englobe les menuiseries (portes et fenêtres) de la façade mairie et du côté bibliothèque.

A la question de M. DESQUEYROUX, le maire répond que chaque menuiserie comportera un double vitrage.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour le réaménagement de la mairie : création de bureaux à l'étage, agence postale intégrée dans le bâtiment mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser l'opération de restructuration de la mairie pour une enveloppe
H.T. 14 059.22 € T.T.C.: 16 814.82 €
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention D.G.E. : 4 920.00 €
 - autofinancement : 11 894.82 €
- de mandater le Maire pour obtenir une subvention D.G.E.

VOTE : unanimité

3) délibération pour création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le maire a proposé à la Commission Administrative Paritaire un avancement de grade d'adjoint principal 2^{ème} classe pour Mme Florence LEY. Employée au secrétariat de mairie depuis le 1^{er} avril 1989 et titularisée après l'obtention du concours d'adjoint le 1^{er} avril 1991 après un an de stage, elle est depuis cette date, adjoint administratif. L'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe peut avoir lieu au bout de 6 ans d'ancienneté.

M. DESQUEYROUX demande l'incidence financière pour la commune.

Le maire répond que le supplément s'élève à 82,20 € par mois mais qu'à compter d'octobre 2006, son supplément familial diminuant, le surcoût ne sera plus que de 19,63 €

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 (modifié) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

OUI le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} mars 2006
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

VOTE : unanimité

4) délibération donnant l'autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2006

Le maire donne le détail des dépenses engagées :

- 1) pour améliorer la sécurité routière (panneaux de sensibilisation, sens unique, miroirs)

deux fournisseurs : SEMIO	1 703.10 €
SUPPORT LIGNE	2 201.31 €

	3 904.41 €

- 2) pour créer un escalier extérieur accédant à la salle « basse » du foyer rural qui sert de salle de motricité aux enfants des écoles.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2006 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2152-071 « Installations de voirie » opération « matériel et outillage de voirie »
 - signalisation pour 3 905 euros
- au compte 2313-061 « Constructions en cours » opération « foyer rural »
 - rampe pour 9 232 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2006.

VOTE : unanimité

5) délibération désignant les membres de la commission d'évaluation des charges pour la T.P.U.

Deux titulaires sont à nommer.

Le maire précise qu'à son sens, la T.P.U. doit absolument être accompagnée d'un projet de développement économique.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- après les explications de Monsieur le Maire
- sachant qu'il est nécessaire de désigner deux membres titulaires à la commission d'évaluation des charges pour la T.P.U.

Après délibéré,

- et sur proposition de Monsieur le Maire de mettre aux voix les candidats délégués à cette commission : M. Dominique CLAVIER, maire et M. Michel GUERRERO.

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

M. Dominique CLAVIER, maire et M. Michel GUERRERO.

En cas de besoin, le maire pourra désigner un suppléant choisi dans le conseil.

6) désignation d'un membre pour la Mission Locale des 2 Rives : Mme TAUZIN.

7) désignation d'un membre pour le CISPD (Comité intercommunautaire de sécurité et de prévention de la délinquance) : M. LAURET.

8) route de Landiras

- Le maire présente un projet de « *végétalisation* » des accotements (plantation de gazon, arbustes et arrosage automatique intégré) accompagné d'un devis (70 000 € T.T.C.). Un second devis est attendu.

- Après plusieurs interventions auprès de la D.D.E., le maire a obtenu d'elle que l'étude de l'implantation d'un rond point type « olive » soit faite. Le coût d'un tel équipement varie de 90 000 à 110 000 euros.

- Dès connaissance de l'ensemble des chiffrages en cours, le conseil devra choisir la meilleure solution à mettre en œuvre pour limiter la vitesse sur cette voie, ces deux opérations n'étant pas simultanément supportables par les finances de la commune.

9) réhabilitation ancien presbytère

- Le maire informe les élus que toutes les subventions attendues sont accordées.

- La Caisse des Dépôts et Consignations a adressé l'offre pour le prêt de 140 000 euros prévus pour le financement de cette opération. Il faut retourner le dossier en précisant l'échéance des versements.

- Une première réunion de coordination avec les entrepreneurs et l'architecte aura lieu le lundi 27 février à 14 heures.

10) devis tracteur

- Le devis du tracteur le mieux adapté à nos besoins se chiffre à 28 000 € H.T.

Une étude complémentaire est nécessaire pour s'assurer que la puissance proposée correspond à nos besoins.

- Pour l'épareuse BECCHIO (travail en vertical), le devis s'élève à 11 300 € devis moins disant.

M. DUCOUSSO souligne que cette épareuse abîme beaucoup les arbres.

Le maire précise que ce matériel est sensible et délicat à manier.

Deux autres solutions sont proposées :

- broyeur d'accotements (travail jusqu'à une hauteur de deux mètres), 6 700 €
- passage de l'épareuse du SIVOM du Sauternais tous les deux ans au lieu de tous les ans.

A revoir lors du prochain conseil.

11) agent des services techniques

Le maire informe les élus que cet agent a commencé la formation du permis poids lourds.

12) document unique de sécurité (document obligatoire à mettre en place)

La société IMEX CONSEIL a terminé son audit. Elle l'a présenté aux conseillers municipaux chargés du dossier et au personnel communal concerné.

M. LAURET fait un état des anomalies relevées.

Un planning des actions correctives à mener sera mis en place.

13) Contrat Avenir

M. GAVA n'a pas tenu à poursuivre ce contrat après la période d'essai, soit le 31 janvier 2006.

Le maire propose de relancer la démarche car elle présente un intérêt économique certain et permet à la commune de bénéficier d'un apport d'heures de travail supplémentaires.

Plusieurs dossiers de candidature sont actuellement en cours d'étude.

Le dossier sera finalisé pour le 1^{er} mars.

14) PLU

Lors de la réunion du 10 février 2006, les premiers travaux ont été présentés aux services associés présents : INAO, DDE, Chambre Agriculture, Sous Préfecture.

Aucune remarque de fond n'a été formulée.

Le P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable) sera présenté lors du conseil municipal du 13 mars 2006.

15) salle de l'île

M. DESCAMPS a trouvé un dispositif permettant de limiter les « excès sonores ». Un devis a été demandé.

Le maire propose d'équiper le bâtiment de ce système et de réserver par la suite cette salle uniquement à la population pujolaise.

Etude en cours à revoir lors d'un prochain conseil.

16) carrière

Le nettoyage a été réalisé autour de la carrière avec enlèvement de la clôture.

M. TENDEIRO s'est engagé à libérer les lieux dans des délais compatibles avec les objectifs de la commune.

17) organisation de la journée « propreté »

Le maire fait part du projet émanant d'Eloïse DUCOUSSO pour le dimanche 9 avril 2006.

Un groupe de travail sera constitué pour finaliser cette action que la municipalité soutient.

18) route du Bourg

Le maire va prendre l'arrêté pour le sens unique (direction : mairie - château Lassalle).

Un balisage au sol pour le stationnement sera réalisé (une place sera réservée aux handicapés).

19) salle des jeunes

Au printemps, une salle sera mise à disposition des jeunes à l'île. Des tables de tennis de table seront installées.

Le maire souhaite que les jeunes s'approprient ce dispositif et le développent.

20) questions diverses

- Le maire distribue la feuille de route de l'équipe municipale pour 2006 qui a été publiée sur le site Internet de Pujols.

Le maire en profite pour remercier MM. DOUABIN et LAURET pour leur travail sur cet outil de communication.

- Le maire fait part des remerciements de la famille DOUENCE pour le décès de Roland, ancien conseiller municipal.

Séance levée à 21 H 30